

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21149**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Sciences-Technologies-Santé, Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, Spécialité Activités Physiques Adaptées et Santé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bourgogne - Dijon, Ministère de l'Enseignement Supérieur, Université de Franche-Comté - Besançon	Président de l'Université de Bourgogne, Recteur de l'Académie de Dijon Chancelier des Universités, Université de Franche-Comté - Besançon

Cette certification fait l'objet d'une co-habilitation : chaque certificateur est en mesure de la délivrer en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331 Santé, 335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire conçoit, planifie, supervise et évalue des programmes de santé par l'activité physique adaptée.

Ces programmes concernent un public large ou bien un public spécifique : personnes présentant une maladie, une situation de handicap, une déficience intellectuelle ou mentale, âgée ou appartenant à une population à risque vis-à-vis de la santé.

Il occupe une fonction de cadre (avec ou sans délégation de compétence) dans une structure de prévention, de réhabilitation, de réadaptation, de réinsertion, de rééducation ou d'audit-conseil. Il dirige le secteur des activités physiques au sein d'une institution spécialisée (organisme privé, public, associatif ou fédéral). Il peut diriger une équipe composée de professeurs en Activités Physiques Adaptées (**diplômé de la Licence Activités Physiques Adaptées et Santé**).

Le titulaire, en toute autonomie :

- initie, conçoit, dirige, gère et évalue des programmes de santé par l'activité physique
- travaille généralement dans une équipe pluridisciplinaire et peut être amené à diriger une équipe de techniciens des APA*

et/ou coordonner une équipe multidisciplinaire (santé, APS, médicale, paramédicale)

- collabore avec le secteur libéral, de la médecine libérale et de la médecine du travail ou secteur paramédical
- anime une équipe et fait évoluer son organisation (leadership, communication interne et externe avec des usagers et leur entourage ainsi que les membres de l'équipe pluridisciplinaire)

* *Activités Physiques Adaptées (APA)*

- il maîtrise les risques liés à l'activité physique en lien avec les conceptions de la santé
- il maîtrise les cadres déontologique, éthique et juridique des différents contextes concernés
- il maîtrise l'application des résultats, méthodes, programmes, outils et concepts des sciences de l'activité physique à visée de santé, de qualité de vie et/ou de participation sociale d'une population ayant des besoins spécifiques (maladie, situation de handicap, vieillissement, population à risque)
- il analyse les besoins spécifiques d'un groupe d'usagers dans un contexte particulier et **identifie des problèmes de santé par une connaissance approfondie des populations visées**
- il maîtrise l'interaction entre les bénéfices et les risques de la pratique physique pour la santé pour proposer une pratique adaptée à différentes populations fragilisées
- il conçoit et met en œuvre des programmes individuels ou collectifs d'activité physique pour la santé
- il maîtrise l'accès aux innovations technologiques, aux pratiques émergentes et aux transformations sociales et développe son réseau professionnel
- il est capable de gérer un projet, un programme de santé relevant des activités physiques,
- il maîtrise l'anglais technique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs (privé, public, associatif, fédéral) :

- Médical ; médico-social ; médico-éducatif ; gérontologique ; thalassothérapie ; thermalisme ; tourisme et handicap ; audit, conseil en santé et activité physique ; prestation de service à domicile et/ou à la personne

Au sein d'organisations :

- fédérations sportives spécialisées (handicap ou vieillissement) ou pour personnes valides
- collectivité territoriale
- entreprise privée de remise en forme
- service prévention santé

- instance régionale d'éducation et de promotion de la santé
- programmes nationaux de nutrition et/ou de prévention santé...
- assurance, mutuelle ...
- réseau de santé
- chef de service
- coordinateur en APA
- chef de projet
- responsable de réseau de santé
- évaluateur expert
- actiphysicien en secteur hospitalier, réseau de santé et en maisons médicalisées

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

K2402 : Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant

K1402 : Conseil en Santé Publique

J1404 : Kinésithérapie

J1502 : Coordination de services médicaux ou paramédicaux

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

SEMESTRE 1: (5 UE de 6 ECTS chacune)

UE 1: Physiologie du mouvement

UE 2: Vieillesse et APAS

UE 3: Méthodologie de la recherche

UE 4: Langue

UE 5: Métrologie appliquée aux handicapés

SEMESTRE 2: (5 UE de 6 ECTS chacune)

UE 1: Déficiences et reconditionnement 1

UE 2: Déficiences et reconditionnement 2

UE 3: Handicap et société

UE 4: Stage (150h)

UE 5: Additionnelle - Complémentaire

SEMESTRE 3: (5 UE de 6 ECTS chacune)

UE 1: Evaluation des populations

UE 2: Déficiences et compensations

UE 3: Additionnelle

UE 4: Professionnalisation

UE 5: Approfondissement - Complémentaire

SEMESTRE 4:

UE 1: Ingénierie des projets professionnels (10 ECTS)

UE 2: Stage (350h, 20 ECTS)

Connaissances scientifiques et technologiques concernant les populations

- *Déficiences et handicaps : Déficiences et handicaps moteurs, déficiences et handicaps intellectuels, déficiences sensorielles, déficiences et désordres métaboliques...*

Populations particulières : Croissance et maturation, vieillissement, pathologies liées à la sédentarité...

Connaissances scientifiques et technologiques concernant la santé et les facteurs de risques

- *Approches complémentaires sur la relation AP et santé : Physiopathologie, psychopathologie, réhabilitation, éducation thérapeutique*

Connaissances des milieux d'intervention

- *Hygiène, Santé et Sécurité : Droit, législation, déontologie et éthique*

- *Promotion de la santé : Connaissance des APA et de leur effet sur la santé, méthodologie de l'intervention*

- *Epistémologie des APA*

Méthodologie et outil d'analyse et intervention

- *Outils de communication : Anglais, Informatique*

- *Outils de mise en œuvre de projet (création d'entreprise) : Gestion, Comptabilité, Droit*

- *Outils d'évaluation : Evaluation de l'intervention (ergonomie...), évaluation du projet, statistiques*

L'étudiant doit effectuer au cours des deux années un stage en secteur spécialisé pour un total d'un semestre minimum. Le stage l'amène à pratiquer une démarche scientifique et le met en situation professionnelle.

Les stages en situation professionnelle forment le noyau dur de la formation, ils revêtent une importance particulière.

Modalités d'évaluation des acquis

Le contrôle des connaissances est réalisé sur la base de relevés de notes semestriels ; les modes d'évaluation utilisés sont : épreuves écrites, compte rendus d'application (travaux dirigés, travaux pratiques), épreuves orales, projets.

Certaines épreuves de contrôle de connaissance effectuées en équipes, font l'objet d'un travail écrit unique et d'une notation identique pour les membres de l'équipe.

Chaque année doit être validée pour permettre le passage dans l'année supérieure mais ne donne pas lieu à une qualification particulière.

Condition d'attribution du diplôme

- obtenir une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10 ;
- obtenir 120 crédits ECTS.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifié sur l'enseignement supérieur) »
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifié sur l'enseignement supérieur) »
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par un jury VA Jury VES
Par expérience dispositif VAE	X		Jury de VAE

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 relatif à la Licence professionnelle (NOR: MENS9902515A)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation de l'Université de Bourgogne du 29/06/2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2013-756 du 19 août 2013 - Code de l'Éducation : articles R613-32 à R613-37

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-bourgogne.fr/ode/>

Autres sources d'information :

Site de l'uB

Lieu(x) de certification :

Université de Bourgogne - Dijon : Bourgogne Franche-Comté - Côte-d'Or (21) [Dijon]

UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Maison de l'Université

BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Dijon

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°32166

Cette présente fiche RNCP s'inscrit dans une démarche de co-habilitation de la carte des formations des deux UFRSTAPS de Dijon et de Besançon dans le cadre du PRES Bourgogne - Franche-Comté. La filière Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS) est présente dans les formations des Facultés des Sciences du Sport des universités de Bourgogne et de Franche-Comté depuis respectivement 6 ans et 20 ans. Le « nouveau » master APAS se construit en s'appuyant très fortement sur les structures des anciens masters APAS de Dijon et de Besançon. Le Master APAS est constitué de deux années de spécialisation (M1 et M2 APAS) relatives à la santé et à l'activité physique. Il est intégré dans le Master Sciences-Technologies-Santé, mention Biologie-Santé de l'Université de Bourgogne. L'offre de formation proposée permet l'accès à une formation individualisée, associée à un projet professionnel, ou intégré dans un projet de service, et instituée dans le domaine du handicap et de la santé publique.